

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°22-2024-103

PUBLIÉ LE 28 MAI 2024

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes / Direction

22-2024-05-23-00001 - Délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de Rennes, du 23 mai 2024 à Mme DOMINGO en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Saint Brieuc (1 page) 22-2024-05-23-00002 - Délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de Rennes, du 23 mai 2024 à Mme FOURNIER en qualité de directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor (1 page)

Page 3

Page 5

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

22-2024-05-23-00001

Délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de Rennes, du 23 mai 2024 à Mme DOMINGO en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Saint Brieuc



Fraternité

Direction de l'administration pénitentiaire

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

Arrêté du 23 mai 2024 portant délégation de signature à Madame Céline DOMINGO en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de SAINT-BRIEUC

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9, R.223-2 à R.223-7,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire ;

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;

Vu l'arrêté du Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 7 juillet 2023 portant mutation de Madame Céline DOMINGO à compter du 1er septembre 2023 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc;

Vu l'arrêté du Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 17 août 2023 portant mutation de Madame Frederique MATTHYS à compter du 1er octobre 2023 en qualité d'adjointe au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc;

Arrête:

Article 1er

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Céline DOMINGO, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline DOMINGO, délégation de signature est donnée à Madame Frederique MATTHYS, Adjointe au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Rennes, le 23 mai 2024

La Directrice Interdes Services Pénitentials

Marie-Line H

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

22-2024-05-23-00002

Délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de Rennes, du 23 mai 2024 à Mme FOURNIER en qualité de directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor



Liberte Égalité Fraternité Direction de l'administration pénitentiaire

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

Arrêté du 23 mai 2024 portant délégation de signature à Madame Delphine FOURNIER en qualité de Directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation des COTES D'ARMOR

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65 et D.211-14;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire ;

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 1er septembre 2023 portant nomination dans le cadre d'un détachement de Madame Delphine FOURNIER à compter du 1er septembre 2023 au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor en qualité de directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 22 juillet 2022 portant mutation de Madame Cathy LE MOINE à compter du 1er septembre 2022 en qualité d'adjointe à la directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et probation des Côtes d'Armor;

Vu l'arrêté du Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 23 décembre 2022 portant élévation d'échelon de Monsieur Marc MERLIN à compter du 31 décembre 2022 en qualité de directeur pénitentiaire d'insertion et de probation au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor;

Vu l'arrêté du Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 22 février 2023 portant élévation d'échelon de Monsieur Alban DABOUIS à compter du 13 janvier 2023 en qualité de directeur pénitentiaire d'insertion et de probation au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor.

Arrête:

Article 1er

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Delphine FOURNIER, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation des Côtes d'Armor, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine FOURNIER, délégation de signature est donnée à Madame Cathy LE MOINE adjointe à la directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation des Côtes d'Armor, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc MERLIN directeur pénitentiaire d'insertion et de probation au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor, délégation de signature est donnée à Monsieur Alban DABOUIS directeur pénitentiaire d'insertion et de probation au service pénitentiaire d'insertion des Côtes d'Armor.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à Rennes, le 23 mai 2024

La Directrice Interrégion des Services Pénitentiaires

Marie-Line HANICO